

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2019

Exercice 2018

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.

1. Evènements de l'exercice

Pour rappel : la prescription du jugement condamnant l'Etat Congolais à indemniser Imbakin à hauteur de 63 millions EUR (dont les 12 premiers millions reviennent en priorité à Cobepa échoit le **12 avril 2027**).

En 2018 Imbakin a demandé au Cabinet Liedekerke de rédiger un commandement de payer à l'Etat afin de faire courir un nouveau délai de prescription de 30 ans. Ce nouveau commandement à l'Etat Congolais serait, cette fois-ci, signifié conformément au droit OHADA.

Compte tenu de la situation très tendue des finances publiques et de l'incertitude politique du pays, le Conseil d'Administration n'a pas jugé opportun de transmettre ce commandement à payer.

2. Analyse du résultat

L'exercice 2018 se clôture par une perte d'EUR 45.672.

Elle est due aux frais de gestion de la société et une réduction de valeur de EUR 32.000 sur la créance Imbakin sarl

3. Répartition bénéficiaire

Il est proposé d'affecter la perte d'EUR 45.672 au résultat à reporter, lequel diminuerait d'EUR 240.481 à EUR 194.809.

4. Principaux risques et incertitudes

La filiale Imbakin sarl (en liquidation) détient une créance de € 63 millions (hors intérêts) sur la République Démocratique du Congo dont 12 millions sont dus en priorité à Cobepa. La récupération de cette créance, qui est le principal objet de la Société, est incertain. La créance est totalement réduite de valeur dans les livres.

5. Eléments importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Conseil a le regret d'annoncer le décès de Mr Francis Goffin survenu le 12 février 2019.

6. Circonstances qui pourraient influencer significativement le développement de la Société

Une amélioration de la situation financière de la République Démocratique du Congo augmenterait sa capacité à effectuer le remboursement de sa dette. Un changement politique pourrait être une opportunité d'introduire un commandement à payer.

7. Application des règles de continuité comptable

En dépit de deux exercices en perte, la Société est un going-concern. Il faut s'attendre à ce que ces pertes, qui ne reflètent que les charges minimales de maintien de la Société, persistent jusqu'à la récupération de la créance sur la République Démocratique du Congo.

8. Changement du capital ou des instruments financiers dérivés décidés par le Conseil d'Administration

Néant

9. Acquisition d'actions propres

Néant

10. Intérêt personnel des administrateurs

Néant

11. Instruments financiers

Néant

12. Recherche et développement

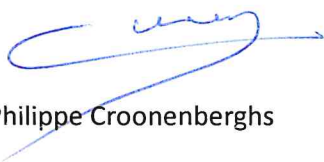
Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement

13. Succursale

La société ne détient pas de succursale.

Fait à Bruxelles, le 5 avril 2019

Le Conseil d'Administration



Philippe Croonenberghs



Thierry Beauvois



Christophe Evers